

**FIPSO INDUSTRIE**  
9 rue Pierre Bourdieu  
ZA Gaston Fébus  
64160 MORLAAS



## **DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

*Articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement - CERFA 15679\*04*

---

Département des Pyrénées-Atlantiques  
**Commune de Morlaàs (64)**

---

**EXPLOITATION D'UN ATELIER DE DECOUPE ET DE  
CONDITIONNEMENT DE VIANDES**  
**Projet d'augmentation des capacités de production**

---

Version de juillet 2023

*Affaire n : 23-014*

---

## **PJ19 – NOTICE D'IMPACT**



Dossier réalisé en collaboration avec :

---

**BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT**  
**Cabinet Nicolas Nouger**

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite  
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / [contact@cabinetnouger.com](mailto:contact@cabinetnouger.com) / [www.cabinetnouger.com](http://www.cabinetnouger.com)

## EVOLUTIONS DU DOCUMENT

<b>N° d'affaire : 23-014</b>		<b>Nom du fichier :</b> PJ19-Notice_Impact_FIPSO_Morlaas_2305a.doc	
	<b>Prénom, Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Société</b>
Rédigé par :	Sabine CARRIQUE	Chargée d'études	Cabinet NOUGER
	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	
Vérifié par :	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	FIPSO INDUSTRIE
	Virginie SERE	Responsable qualité	
	Pascal FARGUES	Directeur Général	

Historique des modifications			
Nom fichier	Date	Modifications	Rédacteur/ Vérificateurs
PJ19- Notice_Impact_FIPSO_Morlaas_2 305a.doc	05/2023	Création du document	Sabine CARRIQUE / Nicolas NOUGER

## SOMMAIRE

<b>1 - RAPPEL DU PROJET</b>	<b>2</b>
1.1 Activité	2
1.2 Stockages - Utilités	2
<b>2 - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>4</b>
<b>3 - NOTICE D'IMPACT</b>	<b>4</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : volumes d'activités de l'établissement FIPSO à Morlaàs .....	2
Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction.....	5
Tableau 3 : estimation du trafic routier .....	11

# 1 - RAPPEL DU PROJET

## 1.1 Activité

Le site FIPSO de Morlaàs, rue Pierre Bourdieu dans la zone d'activités de Berlanne, objet de cette « demande d'Enregistrement ICPE » est actuellement propriété de l'entreprise. Il bénéficie d'un arrêté d'enregistrement ICPE en date du 06/02/2014 pour la rubrique n°2221-1.

Les évolutions envisagées dans ce dossier concernent l'augmentation des capacités de production.

→ La nature des activités et les procédés mis en œuvre décrites dans la PJO sont inchangés.

Les volumes d'activités seront les suivants :

Tableau 1 : volumes d'activités de l'établissement FIPSO à Morlaàs		
Nature des produits	Quantité maxi. entrante et transformée enregistrée	Quantité future maxi entrante transformée
Carcasses de porcs	9 t/jour	30 t/jour

Les produits finis sont des carcasses (transit sans découpe) et des pièces de viande issues de la découpe. Le site livre une clientèle locale de type bouchers, charcutiers, petits salaisoniers, PME salaison, etc, Le site de Morlaàs est dédié aux circuits courts.

Les lieux de desserte des produits sont les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, et des Hautes Pyrénées principalement.

## 1.2 Stockages - Utilités

Le site recèle peu de stockage de produits liquides polluants :

- ✓ Des produits lessiviels (quelques bidons) sur ce site ;
- ✓ Une cuve enterrée de 10 m<sup>3</sup> de GNR.

Les produits solides stockés sont :

- ✓ Les matières premières (viandes de porcs) et les produits découpés et transformés ;
- ✓ Les emballages (cartons, plastiques, palettes bois) ;
- ✓ Les déchets.

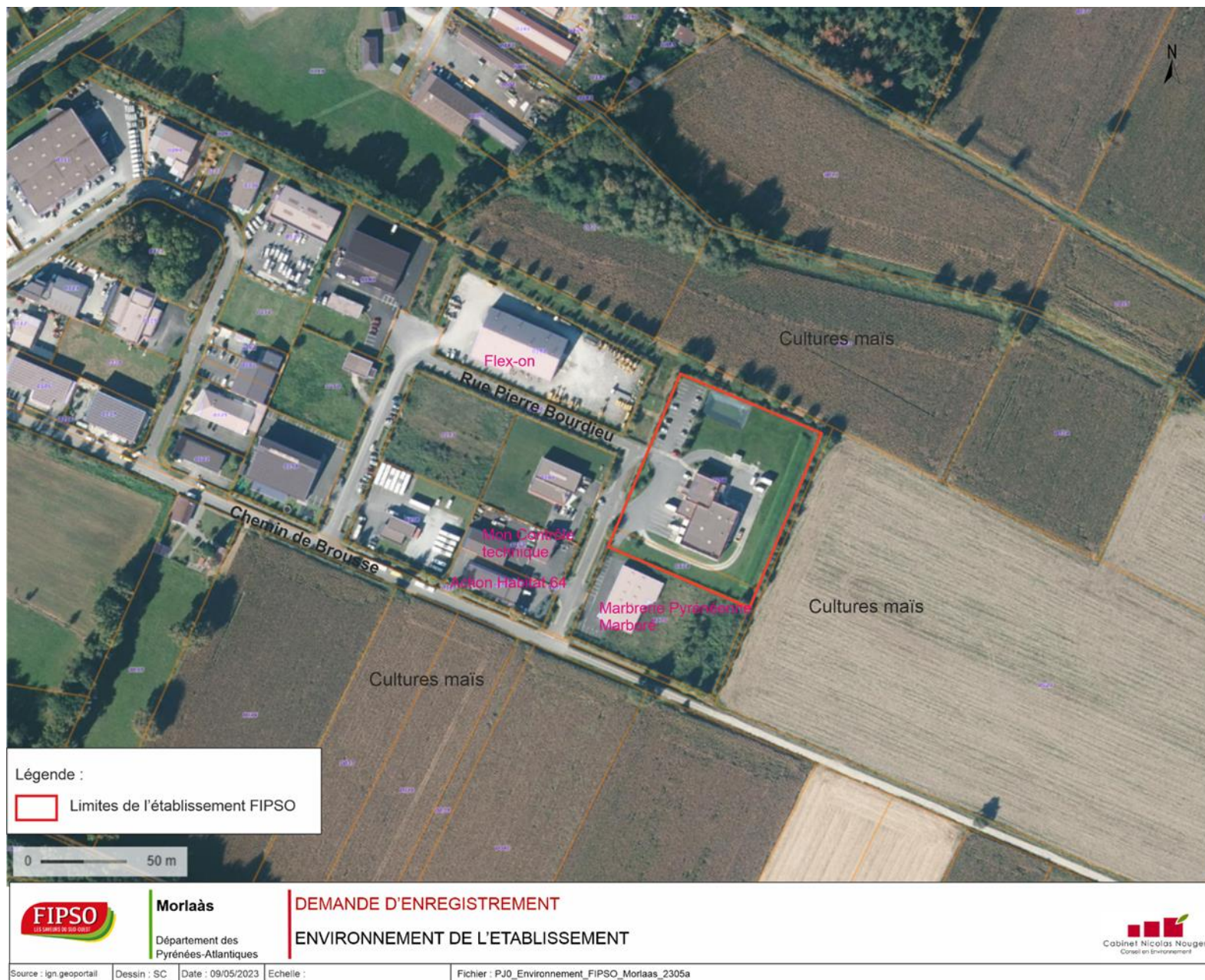


Figure 1 : vue aérienne de l'établissement et de ses abords (source : IGN Géoportail)

## 2 - DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement FIPSO INDUSTRIE existant occupe une surface de 9 603 m<sup>2</sup>. Le site comprend :

- ✓ L'atelier qui intègre les locaux de production ;
- ✓ Le bâtiment « administratif » intégrant les locaux du personnel, du secrétariat, etc. ;
- ✓ La zone de parking au Nord-ouest (34 places) ;
- ✓ Des espaces verts engazonnés sur lesquels est présent un bassin de confinement des eaux, étanche au Nord (Cf. PJ3).

→ La photographie aérienne en page 4 précédente présente l'insertion de l'établissement dans la zone d'activités de Berlanne.

**→ Aucune modification de l'emprise administrative de l'établissement est sollicitée.**

**→ Aucune démolition n'est prévue.**

**→ Aucune demande de permis de construire ni de défrichement n'est prévue.**

## 3 - NOTICE D'IMPACT

Ce document présente les incidences du projet sur l'environnement, puis les mesures qui seront prises afin d'éviter, de réduire, voire le cas échéant, de compenser ces effets. Les prescriptions imposées par les arrêtés ministériels en vigueur seront ici reprises.

Pour rappel, l'établissement restera classé sous la rubrique n°2221-1 (régime de l'enregistrement) de la nomenclature des ICPE.

Les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23/03/2012 sont ici respectées (Cf. récolement en PJ6).



Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction		
Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
Paysage	<p>Le site FIPSO INDUSTRIE est implanté dans la zone d'activités de Berlanne. L'impact visuel et paysager de l'établissement est limité par la présence de bâtiments au Sud, et à l'Ouest Cf. vue aérienne, page 3). Il est visible depuis la rue Pierre Bourdieu qui le dessert.</p> <p>D'après l'atlas des patrimoines, la zone de Berlanne ne correspond pas à une zone de présomption de prescription archéologique. En outre, l'établissement n'interfère pas avec des périmètres de protection de patrimoine protégé.</p> <p>Les enjeux liés au paysage sont liés à l'entretien des installations du site, afin de conserver une image positive de l'entreprise.</p>	<p>Les mesures de réduction des impacts visuels et paysagers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La hauteur maximale du bâtiment est inférieure à 8 m.</li> <li>- Le bâtiment, les espaces verts et les abords du site sont tenus en bon état de propreté.</li> <li>- Les déchets sont triés, stockés sélectivement et éliminés régulièrement vers les filières adaptées.</li> </ul>
		

Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction

Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
<b>Sols, sous-sols</b>	<p>Le projet d'augmentation des capacités de production ne modifiera pas les risques de pollution chronique ou accidentelle des sols et sous-sols. Ces derniers existent et sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux eaux de ruissellement (eaux pluviales EP) et aux eaux de lavage des camions ;</li> <li>- A un risque d'épandage d'hydrocarbures en cas de fuite sur un camion ;</li> <li>- Aux eaux d'extinction d'incendie ;</li> <li>- Au stockage des déchets dangereux si celui-ci est réalisé dans de mauvaises conditions.</li> </ul> <p>Les risques de pollution des sols sont limités du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence de stockage de produits liquides polluants sur le site, hormis quelques bidons de produits lessiviels qui présentent des mentions de danger pour l'environnement (Cf. FDS en Annexe 2 de la PJ0) ;</li> <li>- L'absence de stockage de produits solides dangereux. Les produits stockés correspondent aux matières premières et les produits transformés d'origine animale ;</li> <li>- L'absence de rejet d'eaux de process : le site est raccordé à la station d'épuration communale ;</li> <li>- L'absence d'engins de manutention motorisés.</li> </ul>	<p>Les mesures de réduction des impacts sur les sols et sous-sols en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le sol du bâtiment est étanche, de même que les voies de circulation (enrobés) (se reporter au plan d'ensemble en PJ3) ;</li> <li>- En cas de fuite importante constatée, un protocole connu du personnel est mis en place : utilisation des couvertures absorbantes, évacuation du camion hors site, et le cas échéant excavation des terres souillées puis élimination vers une filière agréée ;</li> <li>- Le personnel est sensibilisé et formé aux risques de ses installations et aux mesures organisationnelles d'intervention ;</li> <li>- Aucune opération d'entretien des camions de transport n'a lieu sur place ;</li> <li>- Le ravitaillement est réalisé au-dessus d'une aire étanche raccordée à un séparateur à hydrocarbures ;</li> <li>- Les bidons contenant les produits lessiviels sont placés sur rétention étanche dans un local dédié (local de produits de nettoyage) à l'intérieur du bâtiment ;</li> <li>- La gestion des eaux pluviales de l'établissement, détaillée au chapitre 5.1 de la PJ0, est la suivante : les eaux des toitures non souillées sont collectées par des descentes d'eaux pluviales et les eaux de voirie sont collectées par des grilles. L'ensemble transite par un séparateur à hydrocarbure avant d'être rejetées dans le réseau pluvial de la zone d'activités : se reporter au plan d'ensemble qui présente les réseaux et les ouvrages de gestion des eaux ;</li> <li>- Les eaux de lavage des camions et les eaux de process sont collectées et pré-traitées par un bac à graisses avant rejet vers le réseau d'assainissement communal.</li> <li>- Un bassin étanche de 160 m<sup>3</sup> est présent au Nord du site afin de confiner les eaux d'incendie.</li> <li>- Le réseau EP est équipé de dispositifs d'obturation et d'un bypass, actionnés dans le cas d'une intervention des services de secours (incendie) afin de confiner les eaux d'extinction ou des épandages accidentels. Les modalités d'obturation sont présentées au chapitre 4.3 de la PJ0.</li> </ul>
<b>Eaux de surface</b>	<p>Les terrains de l'établissement n'interceptent aucun fossé, cours d'eau ni plan d'eau : aucun impact direct n'est à considérer sur le réseau hydrographique.</p> <p>Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation supplémentaire : pas de modification de la gestion des eaux pluviales ni des flux rejetés vers le réseau extérieur.</p> <p><b>→ Ainsi, aucun impact direct ni indirect n'est à craindre sur le réseau hydrographique et sur les eaux superficielles.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures proposées pour la protection des sols, du sous-sol sont de nature à protéger les eaux superficielles.</li> <li>- Le bassin de collecte des eaux et le séparateur à hydrocarbures sont vidangés ou curés a minima annuellement ;</li> <li>- Un prélèvement et une analyse de la qualité des eaux en sortie du séparateur à hydrocarbures, avant rejet, sont réalisés à une fréquence annuelle, afin de vérifier le respect des valeurs limites ;</li> <li>- Les bidons de produits lessiviels sont stockés dans un local dédié à l'intérieur du bâtiment et sur rétention.</li> <li>- Aucune autre mesure spécifique ne sera prise ici.</li> </ul>



Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction

Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
<b>Besoins en eau</b>	<p>Les consommations d'eau de l'établissement concernent les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le lavage de l'ensemble des salles de découpe et de transformation de la viande de porcs ;</li> <li>- Les besoins sanitaires et boisson des employés ;</li> <li>- Le lavage des camions.</li> </ul> <p>Les consommations actuelles sont de l'ordre de 5 000 m<sup>3</sup>/an.</p> <p>Le projet impliquera une hausse des consommations d'eau peu significative, estimée à 10%.</p> <p>Le ratio de consommation d'eau, fixé à 6 litres/kg de matière transformée (article 34 de l'arrêté ministériel) est ici respecté. Il est actuellement proche de 0,6 l/kg.</p> <p>Les besoins en eau sont et seront assurés par le réseau public d'eau potable (pas de prélèvement dans le milieu naturel et dans la nappe souterraine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitant limite ses consommations d'eau au strict nécessaire (lavage).</li> <li>- Un plan de réduction des consommations d'eau a été mis en œuvre par l'exploitant. La principale mesure a consisté à remplacer l'installation de nettoyage des locaux par un nouveau nettoyeur haute pression moins utilisateur d'eau.</li> </ul>
<b>Eaux souterraines</b>	<p>L'établissement est implanté sur une formation alluvionnaire qui contient une nappe hydrogéologique, recensée en tant que masse d'eau au SDAGE (FRFG044). Le contexte géologique est favorable à l'infiltration.</p> <p>Le site étant entièrement imperméabilisé, aucun effet direct n'est à attendre sur les eaux souterraines.</p> <p>En outre, aucun prélèvement par forage n'est prévu dans les eaux souterraines.</p> <p>L'établissement étant implanté en dehors de tout périmètre de protection de captage, l'exploitation des installations n'a et n'aura aucune influence sur la ressource en eau potable du secteur.</p> <p>Le lecteur se reportera au chapitre relatif aux sols et sous-sols concernant les risques potentiels indirects pouvant altérer la qualité des eaux souterraines.</p> <p>En effet, une pollution de surface pourrait s'infiltrer dans le sous-sol et atteindre la nappe souterraine. Le risque est néanmoins fortement limité par l'imperméabilisation des sols.</p> <p>Il est à noter l'absence de rejet d'eaux vannes sanitaires, d'eaux pluviales et d'eaux de process (locaux raccordés au réseau d'assainissement communal) dans le milieu naturel et dans la nappe souterraine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures proposées pour la protection des sols et sous-sols et des eaux superficielles énoncés ci-dessus sont de nature à protéger les eaux souterraines.</li> <li>- Aucune mesure spécifique n'est à prévoir.</li> </ul>

Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction		
Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
<b>Air Poussières Odeur</b>	<p>Le fonctionnement actuel des installations n'est pas à l'origine d'émissions atmosphériques ni d'odeurs significatives.</p> <p>Les impacts potentiels suivants sont néanmoins à citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emissions d'odeurs liées au stockage de déchets de sous-produits animaux ;</li> <li>- Envol des matières réceptionnées ou transformées ;</li> <li>- Envol de poussières lors du déplacement des camions qui desservent le site, par temps sec et/ou venteux.</li> </ul> <p>Aucune installation de production n'est équipée d'un point de rejet canalisé.</p> <p>La propagation des odeurs et des émissions atmosphériques est généralement limitée à une centaine voire quelques centaines de mètres. Elle est liée directement aux conditions météorologiques.</p> <p>Les plus proches habitations distantes d'environ 370 m au Nord des limites du site ne sont pas susceptibles d'être impactées.</p> <p>→ Aucune gêne actuelle ni dans le futur.</p>	<p>Les mesures destinées à réduire les possibilités d'envols de poussières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La limitation de la vitesse des camions au sein de l'établissement ;</li> <li>- Le site est entièrement imperméabilisé ce qui limite les dépôts et envols de poussières ;</li> <li>- L'ensemble des opérations de découpe est réalisé dans un bâtiment fermé ;</li> <li>- De manière à limiter les odeurs, les sous-produits animaux sont stockés dans des containers de 400/500 kg en chambre froide. La fréquence d'enlèvement est de 2 à 3 fois par semaine.</li> </ul>
<b>Bruit et voisinage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonctionnement de l'établissement n'est pas à l'origine de bruit. Les lignes de préparation et de découpe sont placées à l'intérieur du bâtiment. Aucune modification de la perception sonore de l'établissement n'est à attendre.</li> <li>- Indirectement, le trafic de camions de transport acheminant les matières premières et expédiant les produits transformés pourront générer du bruit.</li> </ul> <p>Les horaires de travail sont les suivants : 4h -19h du lundi au vendredi, hors jours fériés. L'expédition des produits est réalisée entre 4h00 et 13h00. L'activité a donc lieu en période diurne et nocturne, 253 jours par an.</p> <p>Compte tenu du nombre limité de rotations de camions, le fonctionnement de l'établissement n'est pas susceptible d'indisposer le plus proche voisinage, recensé ici 370 m au Nord.</p> <p>Nous ne disposons d'aucune mesure de bruit dans l'environnement du site. Nous rappellerons que le site s'inscrit dans une zone d'activités. L'ambiance sonore est déjà marquée par les bruits urbains, la circulation des véhicules et les activités des établissements alentour.</p>	<p>Les mesures suivantes sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hauts parleurs, klaxons etc.) est interdit ;</li> <li>- Les camions de transport sont régulièrement entretenus et conformes aux normes en vigueur ;</li> <li>- Un contrôle des niveaux sonores sera réalisé dans l'année qui suit la nouvelle autorisation, au niveau des habitations les plus proches, afin de vérifier la conformité et le respect des valeurs limites imposées par la réglementation. La fréquence du contrôle sera ensuite quinquennale.</li> </ul> <p>Pour mémoire, les niveaux en limite de site ne devront pas dépasser 70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit.</p> <p>Les émergences à proximité des habitations (ZER) devront rester inférieures, de jour, à 5 dB(A), ou 6 dB(A) selon le niveau sonore ambiant mesuré (référence à l'arrêté ministériel du 10/01/1997).</p>

Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction

Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
<b>Zonages biologiques</b>	<p>Les zonages biologiques de type ZNIEFF, Natura 2000, réserve naturelle, parc régional, etc. proches de l'établissement sont repérés sur la carte en page suivante.</p> <p>L'établissement n'interfère pas avec un site Natura 2000 ou autre zonage remarquable. Le plus proche correspond à la ZSC<sup>1</sup> « Gave de Pau » (FR7200784), recensée 1,5 km au Sud.</p> <p>→Aucun impact direct et indirect lié à l'augmentation des capacités de production de FIPSO INDUSTRIE n'est à attendre sur ce zonage patrimonial. Une évaluation des incidences Natura 2000 n'apparaît pas nécessaire ici.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures en place seront maintenues afin de gérer les eaux de ruissellement et les risques de pollution, accidentelle ou chronique, lors de l'exploitation des installations (se reporter aux mesures relatives aux sols et aux eaux souterraines plus haut).</li> </ul>
<b>Milieu naturel</b>	<p>Le projet ne prévoit aucune phase travaux (construction, démolition) ni d'extension d'emprise.</p> <p>→Aucune destruction d'habitats naturels ou semi-naturels n'est à attendre dans le cadre du projet.</p> <p>→Aucun impact direct n'est à attendre sur la faune et la flore.</p> <p>L'incidence sur le milieu naturel serait donc ici indirecte et liée au risque de pollution du milieu récepteur par le rejet des eaux de ruissellement non maîtrisé ou diffus (risque chronique).</p> <p>Par rapport à la fréquentation faunistique des abords, un impact négatif indirect peut être constitué par le bruit et les émissions lumineuses. Pour rappel, l'établissement fonctionne de jour comme de nuit (4h-19h).</p> <p>Cependant, la perturbation des espèces liée au bruit, mêmes les plus craintives sera de courte durée, car les animaux s'accommodent très facilement du bruit dans la mesure où celui-ci n'est pas identifié comme source de danger.</p> <p>Rappelons de plus que l'établissement est situé dans une zone d'activités qui génère déjà un bruit de fond auquel la faune est habituée. Les parcelles au Nord et à l'Est sont à vocation agricole (cultures du maïs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se reporter aux mesures indiquées plus haut, concernant la maîtrise des incidences sur les eaux, l'air et la commodité du voisinage.</li> <li>- Allumage des projecteurs à l'arrivée de camions (pas d'éclairage en continu).</li> </ul>
<b>Espaces naturels, agricoles, forestiers</b>	<p>Les terrains qui accueillent les activités sont aménagés.</p> <p>Le projet n'engendrera aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans objet</li> </ul>

<sup>1</sup> Zone Spéciale de Conservation  
FIPSO à Morlaàs (64)  
Enregistrement d'une ICPE – Notice d'impact

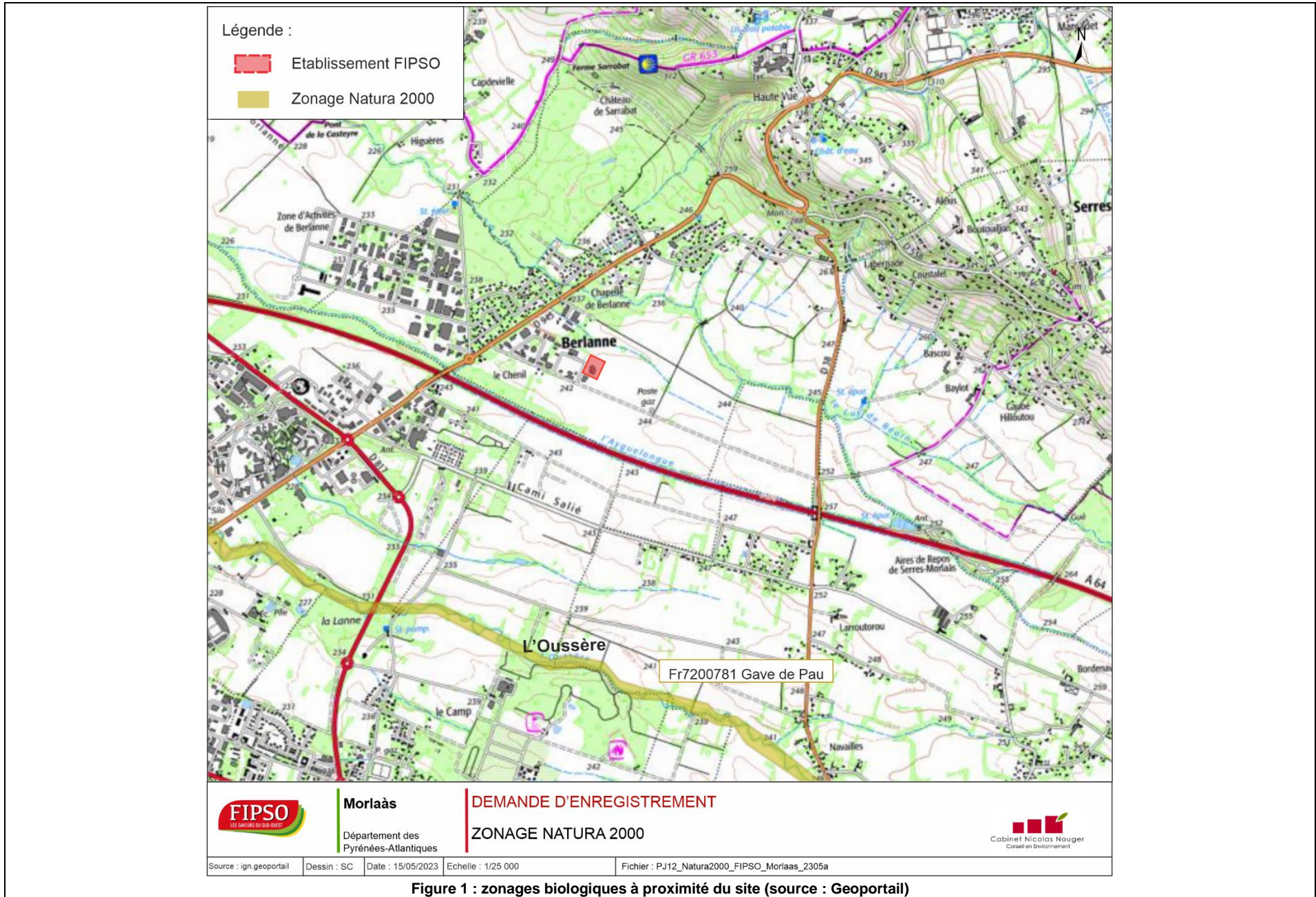




Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction

Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction																		
Trafic et circulation	<p><b>Trafic routier :</b> Compte tenu de l'origine géographique locale des viandes réceptionnées, seule une desserte par camions est envisageable. L'évaluation du trafic routier actuel et futur généré par l'activité est présentée dans le tableau suivant.</p> <table border="1" data-bbox="405 360 1126 703"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="405 360 1126 395">Tableau 3 : estimation du trafic routier</th> </tr> <tr> <th data-bbox="405 395 725 430"></th> <th data-bbox="725 395 934 430">Situation actuelle</th> <th data-bbox="934 395 1126 430">Situation future</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="405 430 725 499">Apport des matières premières</td> <td data-bbox="725 430 934 499">4 rotations/jour</td> <td data-bbox="934 430 1126 499">5</td> </tr> <tr> <td data-bbox="405 499 725 568">Expédition des produits transformés</td> <td data-bbox="725 499 934 568">8 rotations/jour</td> <td data-bbox="934 499 1126 568">10 à 11</td> </tr> <tr> <td data-bbox="405 568 725 636">Expédition des déchets</td> <td data-bbox="725 568 934 636">2 rotations/ semaines</td> <td data-bbox="934 568 1126 636">3 rotations/ semaines</td> </tr> <tr> <td data-bbox="405 636 725 703"><b>TOTAL (nombre de rotations/an) :</b></td> <td data-bbox="725 636 934 703"><b>~3 100</b></td> <td data-bbox="934 636 1126 703"><b>~4 204</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les camions empruntent systématiquement la RD n°943 pour rejoindre le chemin de Brousse et la rue Pierre Bourdieu qui dessert l'établissement. Le trafic total de camions est actuellement de 3 100 rotations annuelles. Une augmentation de 30% du nombre de camions est attendue en capacité de production maximale sollicitée. Les camions accèdent au site sur les plages horaires suivantes : - Approvisionnement matières premières : 10h-12h ; - Expédition produits transformés : 4 h-13 h ; - Expédition déchets : 8h-18 h du lundi au vendredi, hors jours fériés. Les comptages routiers du CD64 recensent 11 112 véhicules sur la RD n°943 (poste permanent de Berlanne) en 2020 dont 4,72% de poids lourds. Le trafic de camions supplémentaire représentera +0,08 % du trafic routier sur cette route départementale. Il apparaît négligeable et ne sera pas de nature à engendrer une gêne supplémentaire pour les riverains.</p>	Tableau 3 : estimation du trafic routier				Situation actuelle	Situation future	Apport des matières premières	4 rotations/jour	5	Expédition des produits transformés	8 rotations/jour	10 à 11	Expédition des déchets	2 rotations/ semaines	3 rotations/ semaines	<b>TOTAL (nombre de rotations/an) :</b>	<b>~3 100</b>	<b>~4 204</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de mesures de réduction ou alternatives au transport par camions envisageables. Le site est desservi uniquement par la route.</li> <li>- L'optimisation des quantités de produits transportées est la seule mesure efficace en vue de la maîtrise des flux de camions.</li> </ul>
Tableau 3 : estimation du trafic routier																				
	Situation actuelle	Situation future																		
Apport des matières premières	4 rotations/jour	5																		
Expédition des produits transformés	8 rotations/jour	10 à 11																		
Expédition des déchets	2 rotations/ semaines	3 rotations/ semaines																		
<b>TOTAL (nombre de rotations/an) :</b>	<b>~3 100</b>	<b>~4 204</b>																		



Tableau 2 : impacts – Mesures d'évitement et de réduction		
Thème	Incidences potentielles liées aux modifications	Mesures d'évitement et de réduction
	<p><b><u>Gêne, dangers et nuisances liés au trafic de camions :</u></b>            La circulation des camions ne génère pas d'envols de poussières importants car les voies de circulations internes et les aires de manœuvre sont recouvertes d'enrobé.            En revanche, la sortie répétée de poids lourds sur la chaussée peut dégrader ces voies de circulation (chemin de Brousse) ou entraîner des risques d'accident.            En matière de sécurité routière, l'accès au site présente une bonne visibilité et aucun danger particulier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitant veille à l'état de la voirie empruntée, notamment la rue Pierre Bourdieu et le chemin de Brousse : vigilance sur la formation d'ornières, le transport de poussières, de déchets ;</li> <li>- Une balayeuse et une tonne à eau interviennent si nécessaire pour nettoyer la voirie ;</li> <li>- Les camions qui quittent le site ne sont pas en surcharge.</li> </ul>
<b>Vibrations</b>	Les sources de vibrations sont inexistantes.	Sans objet
<b>Déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets produits sur ce site sont peu importants. Ils correspondent à quelques DIB et palettes usagées (9 tonnes/an), les boues du séparateur à hydrocarbures (3,5 tonnes/an), les déchets du bac à graisses (~ 10 m<sup>3</sup>/an).</li> <li>Les principaux déchets de production correspondent aux sous-produits animaux issus de la découpe. Les quantités sont d'environ 456 tonnes/an. Ils sont enlevés deux fois par semaine et éliminés par un prestataire agréé (SOLEVAL, GELATINES).</li> <li>Le projet entraînera une légère augmentation de la quantité de sous-produits animaux, estimée à 593 tonnes par an.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitant a mis en place une gestion rigoureuse des déchets : collecte et stockage sélectif puis élimination vers des installations adaptées ;</li> <li>- Les sous-produits animaux sont stockés dans des containers de 400/500 kg en chambre froide ;</li> <li>- L'exploitant archive les bordereaux de suivi et d'élimination de ses déchets vers les filières appropriées, et tient à jour un registre de ses déchets sortants.</li> </ul>
<b>Emissions lumineuses</b>	<p>L'établissement est ouvert entre 4h et 19h. Cependant, l'activité ayant lieu dans un bâtiment fermé, elles ne sont pas à l'origine d'émissions lumineuses importantes. La circulation des camions de transport la nuit nécessite l'usage de projecteurs sur le site et les phares des véhicules.</p> <p>Ces impacts sont peu significatifs et ne sont pas de nature à éblouir un automobiliste utilisant la rue Pierre Bourdieu ou le chemin de Brousse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allumage des projecteurs à l'arrivée de camions (pas d'éclairage en continu).</li> </ul>